

23 déc 2015 -16:47

Conseil des ministres du 23 décembre 2015

Le Conseil des ministres s'est réuni le mercredi 23 décembre 2015, au Lambermont, sous la présidence du Premier ministre Charles Michel.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

23 déc 2015 -16:26

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2015

Adaptation de la législation relative au régime Tax Shelter

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à adapter le régime de Tax Shelter pour les productions audiovisuelles.

L'avant-projet contient plusieurs adaptations à la législation existante concernant le régime Tax Shelter. La plupart des modifications visent à améliorer le texte ou à adapter les procédures. D'autres modifications ont des implications plus significatives, telles que :

- l'éligibilité de sociétés liées à des sociétés de télédiffusion, pour autant que ces sociétés de télédiffusion ne retirent aucun avantage de l'oeuvre concernée
- la prise en compte de dépenses effectuées dans les 6 mois qui précèdent la signature de la convention-cadre, pour autant que ces dépenses soient justifiées
- la considération de rémunérations des producteurs et d'autres frais et commissions en leur faveur comme dépenses éligibles, dans la limite de 18% des dépenses effectuées en Belgique
- le régime du Tax Shelter sera étendu aux arts de la scène

Le régime Tax Shelter vise notamment à soutenir la production et l'exploitation d'oeuvres audiovisuelles pour autant que certaines conditions soient remplies.

Avant-projet de loi modifiant l'article 194ter du Code des impôts sur les revenus 1992 relatif au régime de Tax Shelter pour les productions audiovisuelles

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

21 déc 2015 -17:15

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2015

Renouvellement des mandats des représentants de l'Etat fédéral à l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères Didier Reynders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le renouvellement des mandats des deux représentants de l'Etat fédéral au sein de l'assemblée et du bureau de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.

Il s'agit de :

- M. Stefaan De Clerck
- M. Jean-Luc Crucke

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, créée le 28 janvier 2008, est un Groupement européen de coopération territoriale, qui réunit 147 communes françaises et belges. Le président actuel est Rudy Demotte, ministre-président du gouvernement de la Communauté française.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Didier Reynders, Vice-Premier ministre
et ministre des Affaires étrangères et européennes, chargé
de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Egmont 1

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

22 déc 2015 -18:23

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2015](#)

Dispositions diverses Intérieur et Police intégrée - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant des dispositions diverses Intérieur et Police intégrée.

L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat. Il vise, d'une part, à offrir une réponse à divers besoins policiers justifiés à différents niveaux (stratégiques, opérationnels, statutaires, juridicotechniques...) et, d'autre part, à mettre en oeuvre certaines parties de l'accord gouvernemental.

L'avant-projet répond également à des besoins opérationnels policiers, notamment :

- mettre fin à l'incertitude qui existe quant à la possibilité, pour les agents de police, d'effectuer eux-mêmes les fouilles de personnes, de bâtiments ou de moyens de transport dans le cadre de l'assistance aux fonctionnaires de police
- une prolongation limitée d'un certain nombre de délais afin de pouvoir exécuter les adaptations prévues dans la banque de données nationale générale (BNG)

En outre, l'avant-projet prévoit un processus de recrutement plus affiné pour les futurs membres du personnel de la police intégrée, avec une attention spécifique pour les facteurs de risque, et ce dans le contexte actuel de la lutte contre le radicalisme et le terrorisme.

Certaines dispositions exécutent également concrètement les engagements fixés dans l'accord sectoriel de 2014, en particulier l'octroi de la compétence OPJ/APR (officier de police judiciaire, auxiliaire du procureur du roi) à certains inspecteurs de police, ce qui va fortement stimuler l'opérationnalité dans le domaine judiciaire et augmenter la flexibilité en matière d'engagement du personnel. De plus, la possibilité est offerte à la police locale de procéder à une défusion jusqu'au 1er janvier 2017, pour autant que cela apporte une plus-value opérationnelle et organisationnelle et que cela cadre dans une opération globale de fusion, ce qui est cohérent avec les objectifs en la matière de l'accord de gouvernement.

Certaines dispositions ont comme principal objectif de ne pas compromettre une information ou une instruction judiciaire en cours dans le cadre des procédures d'appel relatives aux habilitations, attestations ou avis de sécurité.

Enfin, une disposition est prise afin de pouvoir réaliser le transfert des assistants de protection de la Sûreté de l'Etat (close protection) vers la police fédérale et ce sur le plan tant statutaire, fonctionnel, organisationnel que logistique et budgétaire.

L'avant-projet est soumis à la signature du Roi et sera ensuite déposé à la Chambre des représentants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

23 déc 2015 -16:11

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2015

Appui de la Défense à la police intégrée en vue d'assurer des missions de surveillance

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé le maintien du déploiement de militaires sur le terrain, dans le cadre du protocole d'accord relatif à l'appui de la Défense au service de police intégré en vue d'assurer des missions de surveillance.

Après avoir recueilli l'avis du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité et au vu du niveau général de la menace au niveau 3, le Conseil des ministres a décidé du maintien du déploiement de maximum 700 militaires, pour un mois supplémentaire, à partir du 20 décembre 2015.

L'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM) effectuera une nouvelle évaluation globale de la menace en vue de préparer les travaux du Comité stratégique du renseignement et de la sécurité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

22 déc 2015 -18:31

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2015](#)

Nomination et cessation des mandats des membres et présidents de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement

Sur proposition du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux relatifs à la nomination et à la cessation des membres et des mandats des présidents de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement.

Les trois projets d'arrêtés royaux prévoient :

- la nomination de madame Laurence Glautier au poste de présidente, et de monsieur Renaat Berckmoes, au poste de vice-président néerlandophone de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement, à compter du 1er janvier 2016
- la nomination pour six ans de plusieurs membres du conseil d'administration de la Société Fédérale de Participations et d'Investissement :
 - madame Laurence Glautier
 - madame Alda Greoli
 - monsieur Wouter Everaert
 - monsieur Luc Keuleneer
 - monsieur Nicolas Pire
- à compter du 31 décembre 2015, cessation des mandats de la présidente madame Laurence Bovy et du vice-président néerlandophone monsieur Jan Verschoten

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale
rue de la Loi 12
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 574 80 00
<http://www.vanovertveldt.belgium.be>

23 déc 2015 -15:16

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2015

Accord national médico-mutualiste 2016-2017

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres prend connaissance de l'Accord national médico-mutualiste 2016-2017.

La Commission nationale médico-mutualistes (CNMM) a conclu un accord pour les années 2016 -2017 qui s'inscrit dans le cadre budgétaire des soins de santé 2016 du gouvernement fédéral. Cet accord s'articule autour de cinq objectifs centraux qui s'inscrivent dans une vision à long terme sur la manière dont notre système de soins de santé doit s'adapter aux défis du futur.

Les cinq points importants sont :

- la confirmation du rôle essentiel du médecin généraliste pour la prévention, le traitement et l'orientation du patient
- une approche intégrée des soins pour les maladies chroniques et l'incapacité de travail
- l'organisation de la continuité des soins, étant entendu que les postes de garde de médecins généralistes, les services des urgences et autres modes de soins doivent permettre de mettre sur pied un fonctionnement global et efficient
- les soins efficaces doivent créer une marge pour des techniques nouvelles et innovantes et faciliter les efforts en vue de réaliser les objectifs de santé
- l'accessibilité des soins et la transparence financière

Ces objectifs sont en phase avec l'accord de gouvernement fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

23 déc 2015 -15:11

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2015

Marché public pour le SPF Justice : extension de l'application SIDIS SUITE

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé l'extension et l'amélioration d'une commande de l'application Sidis Suite.

La Direction générale des Établissements pénitentiaires (DG EPI) a lancé le programme informatique Sidis Suite en vue de soutenir les dirigeants des prisons belges dans la gestion de leur institution. Outre les établissements pénitentiaires, divers organismes publics comme l'Office des Étrangers, la police, le ministère public, les centres francophones et néerlandophones de surveillance électronique et les maisons de justice ont accès aussi à Sidis Suite. À court terme, l'application devra être étendue et améliorée afin de renforcer l'efficacité de l'échange des données numériques avec les services de sécurité et de renseignements dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

23 déc 2015 -16:46

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2015](#)

Places d'accueil supplémentaires et nouveaux lieux d'accueil pour les demandeurs d'asile

Sur proposition du secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Theo Francken, le Conseil des ministres a approuvé la création de places d'accueil supplémentaires et de nouveaux lieux d'accueil pour les demandeurs d'asile.

En raison du flux d'arrivées de candidats réfugiés, Fedasil continue de rechercher des places d'accueil supplémentaires et propose au Conseil des ministres un nouveau paquet de places d'accueil supplémentaires et de nouveaux lieux d'accueil.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Theo Francken, secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, chargé de la Simplification administrative, adjoint au ministre de la Sécurité et de l'Intérieur
rue de la Loi 18
1000 Bruxelles
Belgique

23 déc 2015 -15:09

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2015](#)

Documentation juridique pour la magistrature et les services de l'Ordre judiciaire

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé le lancement des négociations en vue de l'octroi de trois marchés publics pour le SPF Justice.

Il s'agit de trois marchés publics avec procédure négociée sans publicité préalable pour la fourniture de licences d'utilisation pour des banques de données juridiques (Stradalex, Jura et Jurisquare), pour la magistrature et certaines fonctions de l'Ordre judiciaire.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique